



ARRÊTÉ N°138/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de Stationner Rue Bertrand Robidou Du 14 septembre au 09 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise CONSTRUCTEL en date du 02 septembre 2026 de réguler la circulation et le stationnement rue Bertrand Robidou pour des travaux sur le réseau Télécom (1 journée de travaux sur la période).

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau Télécom, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier rue Bertrand Robidou entre le 14 septembre et le 9 octobre 2026 (1 jour sur la période).

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise CONSTRUCTEL.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à QUÉVERT, le 04/09/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 10 septembre 2026